



## **CONVENTION DE PARTENARIAT CLASSES DE DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALES (CDSG)**

entre

le Collège **Ferdinand Clovis PIN**

représenté par

**Mme Françoise BOISSEAU**, Principale du Collège Ferdinand Clovis PIN

et

le **Régiment d'Infanterie Chars de Marine (RICM)**

représenté par

le Lieutenant-Colonel **Thomas PIEAU**, Chef de corps du RICM

### **PREAMBULE**

La culture de Défense et de sécurité nationale est inscrite dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture de l'Éducation nationale. Ces compétences doivent être acquises par l'ensemble des élèves au cours de leur scolarité. A cet effet, le ministère de la Défense et celui de l'Éducation nationale ont signé en 2007 un protocole intitulé : « Éducation – Défense ».

**Ce protocole vise d'une part à apporter aux élèves des éléments de compréhension synthétiques quant aux causes et conséquences des conflits modernes. D'autre part, il invite à poser un regard critique sur l'actualité afin de pouvoir agir en citoyen responsable.**

Pour donner du relief aux termes de ce protocole, le collège Ferdinand Clovis Pin souhaite travailler conjointement avec le Régiment d'Infanterie Chars de Marine au travers d'un partenariat s'inscrivant dans le dispositif des classes de Défense et sécurité globales (CDSG). La présente convention définit ainsi les modalités de mise en œuvre de ce partenariat.

## **ENJEUX**

### **1. Pour le RICM**

- Apporter une contribution directe au développement du lien Armées-Nation.
- Participer au rayonnement de l'Armée de Terre.
- Faire rayonner le régiment dans son environnement poitevin.
- Contribuer à l'effort de recrutement de l'Armée de Terre par le biais d'une présentation objective des carrières offertes au sein de l'institution.

### **2. Pour le Collège Ferdinand Clovis Pin**

- Contribuer à l'apprentissage des compétences du socle au profit de deux classes de 4<sup>ème</sup> puis de 3<sup>ème</sup>, soit environ 55 élèves impliqués pendant deux années scolaires dans un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI) intitulé : « Combattants de la liberté – Soldats de la paix ». EPI qui sera aussi mené en partenariat avec l'ONACVG de la Vienne ainsi que des associations d'anciens combattants et patriotiques.
- Faire découvrir aux jeunes le rôle de l'Armée de Terre aux travers notamment des missions conduites par le RICM afin d'approfondir le programme d'EMC sur les thèmes : « L'engagement » et « Connaître les grands principes de la Défense nationale ».
- Enrichir le « parcours citoyen » et le « parcours avenir » des collégiens par l'apport d'éléments concrets et vivants liés à leur découverte du RICM dans ses diverses composantes humaines, structurelles et matérielles.
- Sensibiliser les jeunes aux contraintes et aux réalités de la vie professionnelle.

## **ENGAGEMENTS DU RICM**

- L'officier supérieur adjoint assurera la coordination entre les différents acteurs pour la durée du partenariat.
- Le RICM s'engage à accueillir des détachements d'élèves de façon régulière afin de leur faire visiter le régiment et leur présenter à la fois l'environnement et les missions de ses marsouins. Ces visites devront tenir compte des impératifs opérationnels du régiment.
- Le RICM, lors d'une opération extérieure, désignera un correspondant pour la durée de la mission qui transmettra périodiquement à l'attention des élèves, via la boîte mail professionnelle du professeur référent, quelques nouvelles des marsouins ou toute autre information qu'il jugera intéressante. Ce correspondant, dont l'identité restera anonyme, pourra aussi répondre à quelques questions de la part des élèves qui seront envoyées par le professeur référent.
- Le régiment pourra participer au rallye des métiers organisé au sein du collège chaque année, afin d'apporter un éclairage sur les différents métiers de l'Armée de Terre, plus particulièrement ceux exercés au sein du RICM.

## **ENGAGEMENTS DU COLLEGE FERDINAND CLOVIS PIN**

- Le collège désignera un professeur référent dans le cadre de ce partenariat. Une fois désigné, il prendra attache avec l'officier supérieur adjoint afin de coordonner les actions entreprises.
- Le collège prend en charge les déplacements à l'occasion des visites du RICM. L'alimentation durant la journée est à la diligence du collège, dans le cadre d'un repas pris au sein du cercle mess, une convention devra être passée entre la Base de Défense de Poitiers Saint Maixent et le collège Ferdinand Clovis Pin.
- Lors des visites, les groupes ne pourront pas excéder le volume de 55 élèves environ. Le groupe devra obligatoirement être accompagné par 3 personnes issues des équipes pédagogiques ou du corps enseignant. L'accompagnement des visites s'entend depuis l'entrée au sein du quartier Le Puloch jusqu'au départ effectif de l'ensemble du personnel effectuant la visite.

- Le collège contribuera à la connaissance du RICM par le grand public via son blog pédagogique « Combattants de la liberté – Soldats de la paix », qui sera renseigné au fur et à mesure des actions liées au dispositif des CDSG et des réalisations pédagogiques des élèves durant les années scolaires 2018-2019 et 2019-2020.

### **MODALITES PRATIQUES**

- Les activités planifiées pourront être ajournées par l'une et l'autre des parties. Dans la mesure du possible, le RICM s'engage à respecter un préavis de 48 heures pour annuler ou repousser une activité. Néanmoins, au regard des contraintes opérationnelles d'urgence et en cas de force majeure, aucun préavis ne sera donné. Le collège respectera quant à lui un préavis d'au moins 72 heures afin de permettre au régiment de réarticuler sa programmation et l'emploi du temps du personnel concerné par l'activité.
- Le professeur référent fournira à l'officier supérieur adjoint la liste de l'ensemble du personnel participant à une visite. Ce document devra être transmis une semaine en amont de la visite. Les personnels y participant seront couverts par l'assurance souscrite par le Collège Ferdinand Clovis Pin.
- Les prises de vues et/ou enregistrements de tous types pouvant être effectués à l'occasion de l'activité seront soumis à l'accord du commandement.
- En cas d'incident nécessitant l'évacuation d'un personnel extérieur au régiment, la priorité sera donnée à une évacuation vers le secteur civil. En cas de force majeure, la prise en compte initiale pourra être effectuée par le Service Médical de Garnison du quartier Le Puloch.
- En cas de constat d'une attitude non-conforme avec les règles élémentaires de comportement et de politesse, le cadre du RICM accompagnant la délégation se réserve le droit de demander le départ immédiat de la ou des personnes concernées, en s'assurant de l'accompagnement de ces derniers.

### **DUREE ET RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue pour une durée de 2 ans.

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties au travers d'une lettre sous timbre du Chef d'établissement ou du Chef de corps du RICM.

### **SIGNATURES**

**Lieutenant-Colonel Thomas PIEAU**  
**Chef de corps du RICM**

**Mme Françoise BOISSEAU**  
**Principale du Collège Ferdinand Clovis PIN**